



Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du rapport-préavis Municipal n°2019-13 du 14 octobre 2019

Relatif aux réponses aux postulats de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux (PSA) et consorts, déposé le 22 mars 2018, intitulé « Pour une déchetterie mobile, destinée aux personnes à mobilité réduite » et le 29 juin 2018, intitulé « Pour un système de collecte responsable des déchets alimentaires des ménages privés », ainsi que celui de M. Louis Goy (Alternative-Verts) et consorts, déposé le 24 mai 2018, intitulé « Pour la création d'une ressourcerie et ramassage des ordures compostables pour l'ensemble des habitants de la commune »

Commission composée de :	Anick BADAN (UDC) Nicole COSTA (PLR) Alex DECOSTERD (PLR) Philippe KAPPELER (EA) Romaine MERMINOD (PLR) Cyril ZOLLER (Alt-V)
Premier membre :	Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA)
Délégué Municipal :	Jean-Luc DUROUX, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

la Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie au complet le mardi 29 octobre 2019 à l'Hôtel de Ville, en présence de M. Jean-Luc Duroux que nous remercions pour sa disponibilité et les nombreux renseignements donnés.

Nous ne répéterons pas les informations contenues dans le préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques compléments ou précisions que nous jugeons utiles pour une prise de position du Conseil.

Contexte

Le rapport-préavis étudié répond aux trois postulats cités en titre, en élargissant le contexte à l'ensemble du traitement des déchets. Pour ce faire, la Municipalité a mandaté la société Maravedis Sàrl qui a rendu un rapport sur l'état des lieux des déchets de la Commune d'Aigle.

Ce préavis a mis du temps à venir car en plus de la réflexion, il a fallu compter avec le travail de la société d'audit, les négociations avec la SATOM (GastroVert) et la visite des déchèteries de

plusieurs communes. C'est ce qui permet à la Municipalité de présenter dans ce préavis des solutions réalistes et chiffrées.

Déchèterie mobile

Le service de la voirie entre déjà en matière pour les personnes pouvant justifier d'une incapacité à se rendre à la déchèterie. Pour elles ce service est gratuit, une vingtaine de personnes a bénéficié de cette prestation en 2018.

Pour les autres personnes, les demandes de débarras sont payantes : CHF 213.- de l'heure (main d'œuvre et véhicule).

Cette prestation est donc déjà opérationnelle. Toutefois, elle n'est pas connue, ni communiquée. On ne la trouve pas sur les dépliants officiels (Aigle infos déchets) ni sur le site Internet communal. Le préavis propose qu'une communication soit faite dans le magazine « Aigle Info », ce qui est une bonne chose. Cependant la commission émet le vœu suivant :

Vœu n°1

En plus du magazine « Aigle Info », la commission souhaite que la prestation de déchèterie mobile figure sur tous les dépliants officiels ayant trait aux déchets ainsi que sur le site Internet communal. Les informations pratiques devraient y être indiquées : personnes ayant droit, conditions, n° d'appel. Ainsi que le prix à l'heure pour les autres personnes.

Ressourcerie

Selon le préavis, la déchèterie d'Aigle n'est actuellement pas à même d'intégrer une ressourcerie, tant à cause de son infrastructure que de son fonctionnement à effectif ultra-tendu.

Les visites effectuées dans plusieurs communes ayant mis en place une ressourcerie, en particulier celle de Montreux – qui dispose d'un couvert, de toilettes et d'une machine à café – montrent que le volume d'objets donnés reste symbolique. Le taux de recyclage n'est donc pas considérablement augmenté. M. Jean-Luc Duroux explique qu'il est également important d'éviter un commerce parallèle.

C'est pourquoi la Municipalité n'envisage pas, dans les conditions actuelles, de mettre en place une ressourcerie. Cependant, il est possible d'améliorer la dépose momentanée d'objets à donner, comme par exemple des livres, en mettant des tables à disposition.

Il a semblé à la commission qu'une piste pourrait être explorée, celle d'un partenariat de type gagnant-gagnant, chaque partenaire y trouvant son intérêt. Avec, par exemple, une société à but non lucratif, comme « Eco&Home » (dont le siège est à Aigle) qui récolte objets et meubles et exploite une boutique de revente.

Une autre piste visant à limiter les déchets pourrait être d'organiser une ou deux fois par année un « Repair Café », initiative de la FRC pour la réparation d'objets ou de vêtements.

Vœu n° 2

Afin d'améliorer le recyclage de tous types de déchets, la commission souhaite que la Municipalité explore des pistes de partenariat avec des organismes à but non lucratifs pour la collecte et la revente d'objets et de mobilier, ou pour leur réparation.

Déchets alimentaires

Le projet GastroVert est très complet. Ce système de valorisation des déchets alimentaires est activement respectueux de l'environnement et est de nature à inciter les aiglons de consommer de manière responsable et à trier leurs déchets.

Les entreprises

On a identifié à Aigle un très important gisement de déchets de cuisine venant de restaurants, bars et collectivités locales, représentant probablement plusieurs centaines de tonnes. Ces déchets recyclables, cuits ou crus, relèvent de l'exploitation des entreprises et doivent être séparés des déchets incinérables.

Actuellement, la taxe annuelle de 200.- versée par les entreprises couvre les coûts de gestion des déchets urbains. Une taxe sur les plombs est perçue auprès des entreprises détenant des containers. Elle est aujourd'hui de Frs 40.- pour l'élimination d'un container de 800 litres. Le montant encaissé en 2018 est de Frs 171'520.- TTC. La commission se demande s'il est envisageable que la taxe de 200.- des petites entreprises ne soit pas être revue à la hausse, celles-ci n'ayant pas accès à la déchetterie.

Les ménages

Les déchets organiques sont régulièrement présents dans les sacs taxés. Ainsi, à Aigle, sur un échantillon de 60 sacs taxés ouverts, 42 contenaient des déchets organiques. Le tri devra être effectué avec soin par les ménages et, étant donné qu'il s'agit d'un système à carte, des contrôles assez serrés pourront être effectués.

Le système se mettra en place progressivement, quartier après quartier. On compte une structure « Twin » tous les 100 ménages environ. GastroVert se charge de tous les problèmes logistiques liés à la collecte des déchets alimentaires et à leur recyclage : matériel, collecte, nettoyage des Twin, transformation en énergie etc. Des visites ont été faites dans certaines communes utilisant ce système : les installations y étaient tout à fait propres et les communes satisfaites.

Pour tirer un maximum d'avantages du système GastroVert, la commune devra communiquer et informer la population de manière soutenue, elle pourra le faire avec l'appui du prestataire.

Le tri aux éco-points et à la déchèterie est à certains égards très insatisfaisant, comme le PET aux éco-points, la présence de déchets ménagers dans les objets encombrants ou les visiteurs venant d'autres cantons à la déchèterie. Les campagnes d'information devront donc couvrir l'ensemble de la gestion des déchets aiglons.

Voeu n°3

La commission demande que les campagnes d'information, dans un but éducatif, soient régulièrement renouvelées. Elles cibleront le système GastroVert, mais aussi le tri aux éco-points et à la déchèterie. Ces campagnes utiliseront différents moyens, y compris ludiques, pour inciter les citoyens d'Aigle à une plus grande responsabilité en matière d'élimination et de recyclage de leurs déchets. Les écoles et les associations seront des partenaires actifs de ces campagnes.

Financement

Les chiffres présentés dans le préavis ont été soumis à GastroVert, ils sont réalistes.

L'augmentation prévue de la taxe est un maximum et elle n'est pas obligatoire : il s'agit d'abord de mettre en place le système, de voir comment les gens se comportent, d'évaluer les coûts et de mettre en place une taxe si nécessaire.

Position de la Cofin

La commission des finances, après examen des incidences financières du préavis, propose d'accepter le crédit d'investissement demandé ainsi que son mode de financement et d'amortissement.

Elle relève que les frais de fonctionnement du système Gastrovert et les répercussions qu'il entraîne, estimés à Fr. 223'300.-, devront être pris en charge rapidement par une augmentation de la taxe annuelle sur les ordures. En effet, selon la législation en vigueur, il n'est pas autorisé de couvrir ces dépenses par l'impôt.

CONCLUSION

En conclusion, la commission à l'unanimité à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis no 2019-13 du lundi 14 octobre 2019

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. de prendre acte du rapport-préavis municipal no 2019-13.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- TTC pour la pose et l'aménagement de structure de collectes GastroVert Private de type n/VIN.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, ce montant aux meilleures conditions et de l'amortir selon nos disponibilités, mais au maximum sur 10 ans.

Au nom de la commission



Marie-Dominique Genoud-Champeaux